

Burundi : lancement mardi des activités relatives au "référéndum de la constitution"

@rib News, 08/12/2017 Source Xinhua Le président du Burundi, Pierre Nkurunziza (photo), lancera officiellement le 12 décembre prochain les activités relatives au "référéndum de la constitution", apprend-on vendredi de source officielle Bujumbura. Le ministre burundais de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, Pascal Barandagiye, dans une correspondance faisant objet d'invitation aux cérémonies y relatives à l'intention des gouverneurs des provinces et du Maire de la ville de Bujumbura, a demandé aux gouverneurs de province, d'inviter à leur tour pour ces cérémonies, tous les administrateurs communaux relevant de leurs ressorts respectifs.

Ce référendum constitutionnel ainsi envisagé fait partie des "recommandations-clés" du dialogue politique interburundais organisé en 2016 sous l'égide de la Commission Nationale pour le Dialogue Intérieur (CNDI), dont les conclusions ont été suivies après par la publication, par une commission nationale ad hoc, d'un rapport sur l'amendement de la constitution en vigueur du 18 mars 2005. La révision de cette loi fondamentale burundaise fait partie des "points de divergences politiques" de la 4^{ème} session du dialogue interburundais dont les assises viennent de se tenir du 26 novembre dernier au 8 décembre courant à Arusha (nord de Tanzanie), a reconnu jeudi à la veille de la fin de ces travaux l'ex-président tanzanien en qualité de facilitateur dans le dialogue externe interburundais depuis janvier 2016. Le projet d'amendement de la constitution, qui fera objet d'un référendum populaire, et qui a déjà été approuvé par le gouvernement uni en conseil des ministres, renferme comme principale innovation l'abolition de la limitation du "nombre de mandats présidentiels", une controverse politique au cœur du déclenchement de la crise électorale burundaise d'avril 2015.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});